

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

MGVO
STE MACONNE.GENER.VAL D'O

08300 Seuil

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/07/2025	F01250700377	411309	F01250700377	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	Brizeaux					
NJB253C290	C25/30 XC2 S3 Dm10 290	7.75	M3	128.00	992.00	20 %
NJB253A280	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280	8	M3	120.00	960.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	15.75	UN	1.50	23.63	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	15.75	UN	2.50	39.38	20 %
552	REP	15.75	UN	1.68	26.46	20 %

Mode de règlement : VIREMENT

Echéance : 15/09/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	2,041.47 €
Total TVA :	408.30 €
Total TTC :	2,449.77 €
RESTE A PAYER :	2,449.77 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250700377	F01250700377	31/07/2025	411309	MGVO

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 130930 Brizeaux						
04/07/2025	003304472	411309	NJB253A280	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280	8	M3
04/07/2025	003304472	411309	552	REP	8	UN
08/07/2025	001120803	411309	NJB253C290	C25/30 XC2 S3 Dm10 290	7.75	M3
08/07/2025	001120803	411309	552	REP	7.75	UN